

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.18 Taux d'imposition 2010.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 31 mars 2010

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL**

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS

**Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY,
Sylviane MONNOT**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2009 et demande à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition en matière de taxe d'habitation, et de foncier bâti et foncier non bâti qui seront appliqués pour 2010.

M le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 10,20%, ainsi que celui de la taxe sur le foncier non bâti au taux de 45,99%.

Il propose d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti (qui n'a pas été modifié depuis 2005) et de le passer de 15,36% à 16%, de manière à ne pas trop décrocher du taux moyen départemental sur le foncier bâti qui est de 26,22%.

Cette augmentation de taux sur le Foncier Bâti induit une augmentation des impôts locaux 2010 de 1,92%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, et représentés :

DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2010

➤ Taxe d'Habitation	taux	10,20 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	taux	16,00 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	taux	45,99 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
P. BARRAUD**